

Chef de Service pôle addictologie

Dr Nicolas THIERCELIN

01.77.70.79.40

[n.thiercelin@ch4v.fr](mailto:n.thiercelin@ch4v.fr)

Cadre paramédicale du pôle

Addictologie

HDJA / ELSA / CSAPA

Mme Michele THONIER

01.77.70.78.33

[m.thonier@ch4v.fr](mailto:m.thonier@ch4v.fr)

Médecine SMR addictologie

Cadre de santé

Mr. Philippe SAUDRAY

01 77 70 79 32

Secrétaire MED ADDICTO / SMRA

Elodie CHRISTIE/Dyklan BUREAU

Tel : 01.77.70.79.36 ou 79 57

Fax : 01.77.70.79.35

[sec.medaddicto@ch4v.fr](mailto:sec.medaddicto@ch4v.fr)

[sec.smraddicto@ch4v.fr](mailto:sec.smraddicto@ch4v.fr)

Hôpital de jour Addictologie / TDAH :

Dr Nicolas THIERCELIN

Dre Radia MEDDOUR

Dre May BOUMENDJEL

psychiatreTDAH

Secrétariat HDJA/TDAH

Addictologie

Camille TALCONE

Tél : 01.77.70.79.52

Fax : 01.77.70.79.49

[hdi.addictologie@ch4v.fr](mailto:hdi.addictologie@ch4v.fr)

Hospitalisation Sevrages

Complexes

Praticiens Hospitaliers

Médecins addictologiques

Dr Samir ATROUN

Dre Jamila KAID BAIROUK

Dr Imran SIDDIQ

Dr Joseph ZEIDAN

Praticiens Attachés

Dre Assia OUARAB

SMR-Addictologie

Psychiatre addictologue

Dr Sébastien COUET

Dre Hélène LEPETIT

Assistants sociales/CESF

Médecine addictologie/SMRA

Sarah FERRAUTO/Erwan LEMAIRE

01.77.70.79.44

CSAPA BOULOGNE/SEVRES

Dr Romain LAIR

Dr Philippe CARRE

Dr Sébastien COUET

Dre Hélène LEPETIT

Dre Radia MEDDOUR

Dr Nicolas THIERCELIN

Secrétariat CSAPA AFT CJC

Marie Christine BUCHARD

Site de Sèvres

01 77 70 79 50

[mc.buchard@ch4v.fr](mailto:mc.buchard@ch4v.fr)

Yousra BOUFOUSS

Site de Boulogne

01 77 70 75 87

[y.boufouss@ch4v.fr](mailto:y.boufouss@ch4v.fr)

AFT Accueil Familial Thérapeutique

Dre Chanaëlle OBADIA

01 77 70 79 66

Assistant Sociale/CESF

CSAPA AFT

Erwan LEMAIRE

01.77.70.79.13

[e.lemaire@ch4v.fr](mailto:e.lemaire@ch4v.fr)

Psychologues MEDECINE

/SMRA/HDJA/CSAPA

Jovana LESCASSE PAJOVIC

Gabrielle PEREZ

Matteo REQUENA

Ondine FORGET DUFOUR

Nolwenn TARRIDE

Carla GHARBIT

CAA / MEDiateur SANTE PAIR

Guy BERTHELOT/J. Michel GERALD

Neuropsychologues/addictologie

Oleg BYKHOVSKIY

Solène POLGE

Psychologues Consultations

Familiales

Elise DIAMANT BERGER

Caroline DAUDIGEOS

Educateur/trice spécialisés

Estelle BONNETAUD

Art Thérapeutes

Nadine AMORIM

Florence GARDES

Prune SENDIN

Caroline RISCH CHALARD

Intervenants APA/HYPNOSE/SOPHRO/

PSYCHOMOTRICIENNE

Audrey BOISSIERE PROD'HOMME

Sébastien OCCHIPINTI

Violetta MARTIN

ELSA Equipe de Liaison et de

Soins en Addictologie

Dr Manoj HONARYAR

Julie MARTY IDE

Tél : 01.77.70.79.63

**URSA** 01 77 70 79 60

## DOSSIER DE PREADMISSION HOPITAL DE JOUR

### Parcours addictologie

**Mail : [sec.hdjaddicto@ch4v.fr](mailto:sec.hdjaddicto@ch4v.fr)**

#### DEMANDEUR

Établissement :

Médecin :

Spécialité :

Téléphone :

Email :

#### PATIENT

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Sexe :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone personnel

Mail :

#### Autre numéro personne à joindre :

Vous faites une demande d'admission auprès du pôle addictologie du centre hospitalier des Quatre Villes à Sèvres pour :

☐ **HDJ d'Addictologie** : 2 mois renouvelable une fois

(Dossier à envoyer à [sec.hdjaddicto@ch4v.fr](mailto:sec.hdjaddicto@ch4v.fr))

☐ Programme 3 jours par semaine : Lundi – mercredi – vendredi

☐ Programme 2 jours par semaine : mardi – jeudi

#### Le dossier ne peut être étudié que complet

- Attestation de sécurité sociale
- Copie de la carte de mutuelle recto/verso ou attestation de CSS
- Le ou les CRH d'addictologie et/ou psychiatrie avec ordonnances
- Copie de la pièce d'identité
- Volet médical rempli par un médecin (histoire de la maladie - co morbidités – ATCD - traitements)
- Charte d'engagement en HDJA signée

| Cadre réservé au secrétariat |           | Appels tél - messages vocaux - commentaires |
|------------------------------|-----------|---------------------------------------------|
| Date de la commission        |           | •                                           |
| Validation du dossier        | Oui / non | •                                           |
| Refus / commentaires         |           | •                                           |
|                              |           | •                                           |

## PROGRAMME DE SOINS HDJ DEMANDE (COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE)

### ☐ Consolidation du changement

Patient présentant un trouble lié à l'usage de substances psychoactives ou une addiction sans produit ayant atteint son objectif d'abstinence ou d'un retour à un usage modéré et contrôlé, et dont la sévérité du trouble justifie une prise en charge intensive de consolidation sans pour autant présenter des critères cliniques nécessitant une hospitalisation complète.

### ☐ Aide au changement

Patient(e) présentant un trouble lié à l'usage de substances psychoactives ou une addiction sans produit dans une démarche de changement vis-à-vis de ses conduites addictives sans avoir atteint ses objectifs thérapeutiques et ne présentant pas de critères cliniques nécessitant une hospitalisation complète.

### ▪ Origine de la demande du patient (cochez la case correspondante) :

☐ CSAPA                      ☐ Hospitalisation                      ☐ SMR                      ☐ Le patient

### ▪ Eléments motivants la demande

.....  
.....  
.....  
.....

### ▪ Y a-t-il une difficulté de transport pour venir à l'HDJ (notamment temps de trajet) ?

.....  
.....

### ▪ Le patient a-t-il une ALD pour son trouble addictif ?

☐ Oui                      ☐ Non

(Si non, demande à faire **OBLIGATOIREMENT** en amont de l'HDJA auprès de votre médecin traitant)

### ▪ Existe-t-il une contre-indication aux activités physiques ? ( pilates, activités cardios...)

☐ Oui                      ☐ Non

Si oui, merci de préciser

.....

.....

## HISTOIRE DE LA MALADIE ET COMORBIDITES

▪ Troubles addictifs au premier plan :

.....

.....

.....

▪ Autres troubles addictifs :

.....

.....

.....

▪ Les troubles addictifs sont-ils stables actuellement ? :

.....

.....

▪ Les troubles psychiatriques sont-ils stables actuellement ?

.....

.....

▪ Eléments cliniques actuels à prendre en compte (addictologiques, somatiques, psychiatriques, sociaux) :

.....

.....

.....

.....

▪ Autres antécédents

.....

.....

.....

▪ Traitements actuels (joindre ordonnance) :

.....

.....

.....

.....

.....

## PROJET DE SOINS AU DECOURS DE L'HDJ :

.....

.....

.....

.....

## QUI PREND LE RELAIS DE VOTRE SUIVI SUITE A L'HDJ ?

*Coordonnées à renseigner ci-dessous ; d'un médecin ou équipe référente (CSAPA, médecin référent addictologue, psychiatre, médecin traitant)*

.....

.....



**Les renouvellements d'arrêt maladie et d'ordonnances se feront auprès de vos suivis habituels (médecin traitant, addictologue ou psychiatre)**

### Merci de cocher la case

Article L-1110-4 du Code la santé publique modifié par ordonnance n°2017-31 du 12 janvier 2017 - art. 5 : la personne est dûment informée de son droit d'exercer une opposition à l'échange et au partage d'informations la concernant. Elle peut exercer ce droit à tout moment.

Etes-vous opposé(e) au partage d'informations vous concernant destinés à vos correspondants médicaux, notamment votre médecin traitant : ☐ Oui ☐ Non

En cas de diagnostic ou de pronostic grave, le secret médical ne s'oppose pas à ce que la famille, les proches de la personne malade ou la personne de confiance définie à l'article L. 1111-6 reçoivent les informations nécessaires destinées à leur permettre d'apporter un soutien direct à celle-ci, sauf opposition de sa part. Seul un médecin est habilité à délivrer, ou à faire délivrer sous sa responsabilité, ces informations.

**Date et signature du patient *obligatoire* :**

**Date**

**Tampon signature du médecin *obligatoire***

## CHARTRE D'ENGAGEMENT DU PATIENT EN HOPITAL DE JOUR

### Nature de la dernière modification

Destinataires : Patients hospitalisés au sein de l'HDJ Addictologie

| REDACTION                                  | VALIDATION                                                                               | APPROBATION                             |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Mme THONIER :<br>cadre supérieure de sante | Dr THIERCELIN : Chef de pôle addictologie<br>Mme THONIER :<br>Cadre du pôle addictologie | Direction Qualité – Gestion des risques |

### Les modalités de votre séjour:

**Afin que votre séjour en HDJ se déroule dans les meilleures conditions, vous vous engagez à :**

- Etre présent les jours où vous êtes inscrit : **Des absences répétées peuvent remettre en cause votre parcours de soins en HDJA.**
- Vous vous présentez à l'admission les jours prévus et respecter les horaires de l'HDJ
  1. Accueil entre 9 h et 9h30 le matin
  2. Accueil entre 12h00 et 12h30 l'après-midi
- **En cas de retard au-delà de 15mn vous ne pourrez être admis à l'HDJ.**  
Un séjour en HDJ est organisé sur 16 séances ou 24 séances (un jour = une séance) renouvelable une fois sur décision du médecin référent de l'HDJA et en concertation avec l'équipe soignante de l'HDJ
- **En cas d'absence**, pour un examen, pour des congés ou pour tout autre impératif, merci de prévenir systématiquement le secrétariat au 01 77 70 79 52 ou les infirmières au 01 77 70 79 41 ou 7836. Les séances sont programmées d'une semaine sur l'autre, et nous avons besoin d'avoir une visibilité exacte pour l'organisation de l'HDJ

### **Vous vous engagez à :**

- Maintenir ou mettre en place un suivi addictologique et/ou psychologique et /ou psychiatrique pendant toute la durée de votre séjour à l'HDJ. Ces interlocuteurs sont primordiaux dans l'accompagnement de votre séjour et dans l'objectif de votre sortie de séjour.
- Dans la mesure du possible, prendre vos rendez-vous médicaux en dehors des horaires de l'HDJ.
- Ne pas introduire d'alcool ou de substances illicites dans l'enceinte de l'établissement.
- Eteindre vos portables et autres appareils connectés durant les activités thérapeutiques.
- Ne pas faire de photo, vidéo ou enregistrement audio.
- Avoir un comportement adapté et respectueux envers les autres patients et les équipes soignantes.
- Avoir une tenue correcte et adaptée aux activités qui vous sont proposées

- Ne pas quitter l'HDJ sans avoir fait la sortie administrative chaque jour auprès de l'infirmière.
- Ne pas visiter les services médicaux situés aux autres étages.
- Ne pas partager vos médicaments avec d'autres patients.
- Respecter les locaux et le matériel mis à votre disposition.
- Chaque patient s'implique dans TOUTES les activités proposées

Par respect pour les autres patients, merci de ne pas venir si vous avez consommé de manière abusive.

**En cas de consommations mineures, vous ne pourrez pas participer aux activités de groupe**, néanmoins vous pourrez être reçu en individuel par l'équipe soignante si votre état le permet. Une orientation médicale vers les urgences pourra être décidée.

**En cas de réalisation d'un sevrage ambulatoire ou de difficultés physiques importantes, vous ne pourrez malheureusement pas participer aux sorties thérapeutiques extérieures.**

Nom Prénom :

Date :

Signature